



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2020-045

PUBLIÉ LE 30 AVRIL 2020

Sommaire

Direction Interrégionale de la mer Méditerranée

R20-2020-04-30-002 - Arrêté portant radiation des cadres et admission à la retraite du pilote maritime Patrick BARRAUD (2 pages)

Page 3

R20-2020-04-30-003 - Arrêté radiation retraite pilote maritime Claude RICCI (2 pages)

Page 6

Direction Interrégionale de la mer Méditerranée

R20-2020-04-30-002

Arrêté portant radiation des cadres et admission à la
retraite du pilote maritime Patrick BARRAUD

*Arrêté portant radiation des cadres et admission à la retraite station pilotage maritime Patrick
BARRAUDI*

DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER

Arrêté n°

portant admission à la retraite et radiation des cadres d'un pilote de la station de pilotage maritime des ports de la Corse-du-Sud

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud

VU le Code des transports ;

VU le décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Franck ROBINE, préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

VU l'arrêté préfectoral n° R20-020-01-17 du 17 janvier 2020 portant approbation du règlement local de la station de pilotage des ports de la Corse-du-Sud ;

VU l'arrêté préfectoral n° R20-2020-02-05-008 du 5 février 2020 du préfet de Corse portant délégation de signature à M. Eric LEVERT, directeur interrégional de la mer Méditerranée ;

VU la demande présentée par le président du syndicat professionnel des pilotes maritimes des ports de la Corse-du-Sud en date 27 avril 2020 ;

VU la demande présentée par Monsieur Patrick BARRAUD en date du 27 avril 2020 ;

ARRÊTE

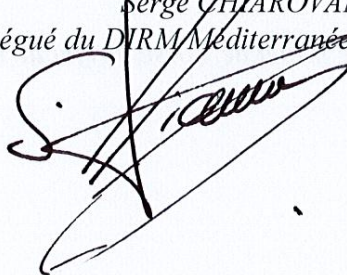
ARTICLE 1^{er} : Monsieur **Patrick BARRAUD**, pilote à la station de pilotage maritime des ports de la Corse-du-Sud, identifié sous le numéro **AJ 19728930**, est radié des cadres actifs de la station à compter du **30 avril 2020** pour une mise à la retraite à compter du **1^{er} mai 2020**.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera affiché à la direction départementale des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud pendant 3 mois.

ARTICLE 3 : la directrice départementale des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le 30 avril 2020

Pour le préfet et par délégation
L'administrateur en chef de 2^{ème} classe des affaires maritimes
Serge CHIAROVANO
Délégué du DIRM Méditerranée en Corse



Copies :

- RAA préfecture de Corse
- DIRM Méditerranée
- DDTM de la Corse-du-Sud
- Président du syndicat professionnel des pilotes maritimes des ports de la Corse-du-Sud
- DGITM/DST/ PTF2

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction Interrégionale de la mer Méditerranée

R20-2020-04-30-003

Arrêté radiation retraite pilote maritime Claude RICCI

Arrêté radiation retraite pilote maritime de Claude RICCI

DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER

Arrêté n°

portant admission à la retraite et radiation des cadres d'un pilote de la station de pilotage maritime des ports de la Corse-du-Sud

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud

VU le Code des transports ;

VU le décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Franck ROBINE, préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

VU l'arrêté préfectoral n°R20-020-01-17 du 17 janvier 2020 portant approbation du règlement local de la station de pilotage des ports de la Corse-du-Sud ;

VU l'arrêté préfectoral n° R20-2020-02-05-008 en date du 5 février 2020 du préfet de Corse portant délégation de signature à M. Eric LEVERT, directeur interrégional de la mer Méditerranée ;

VU la demande présentée par le président du syndicat professionnel des pilotes maritimes des ports de la Corse-du-Sud en date 27 avril 2020 ;

VU la demande présentée par Monsieur Claude RICCI en date du 30 novembre 2019 ;

ARRÊTE

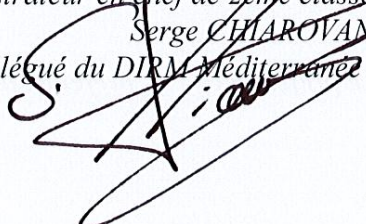
ARTICLE 1^{er} : Monsieur **Claude RICCI**, pilote à la station de pilotage maritime des ports de la Corse-du-Sud, identifié sous le numéro **AJ 19720848**, est radié des cadres actifs de la station à compter du **31 décembre 2019** pour une mise à la retraite à compter du **1^{er} janvier 2020**.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera affiché à la direction départementale des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud pendant 3 mois.

ARTICLE 3 : la directrice départementale des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le 30 avril 2020

*Pour le préfet et par délégation
L'administrateur en chef de 2^{ème} classe des affaires maritimes
Serge CHIAROVANO
Délégué du DIRM Méditerranée en Corse*



Copies :

- RAA préfecture de Corse
- DIRM Méditerranée
- DDTM de la Corse-du-Sud
- Président du syndicat professionnel des pilotes maritimes des ports de la Corse-du-Sud
- DGITM/DST/ PTF2

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.